

Mesures internes comprises dans les dispositions de l'annexe 2

<u>Désignation de la mesure</u>	<u>Type de mesure</u>	<u>Description</u>
Services de caractère général (para 2 annexe 2)	Lutte contre les parasites et les maladies	Programmes contre les insectes nuisibles du riz: lutte contre la mouche des fruits, lutte anti-acridienne: contre le ver blanc
		de la canne à sucre
"	Services de recherche agricole	Recherche vétérinaire et zootechnique: développement et diversification des semences relatives aux cultures vivrières et d'exportation (riz, palmier à huile, canne à sucre, petites légumineuses telles que féverolles)
"	Services de formation professionnelle	Encadrement professionnel des éleveurs et des petits planteurs
"	Services de vulgarisation agricole	vulgarisation des techniques de cultures d'appoint: de zootechnie (notamment vulgarisation des vaccins); des techniques de culture (notamment d'utilisation des engrais et pesticides); des techniques de commercialisation de produits (notamment de leur collecte et conditionnement); appui technique à la production (entre autre du sisal, palmier à huile, café et cacao, coton)
"	Services d'infrastructure	Développement des techniques d'irrigation ; réhabilitation des grands périmètres irrigués; amélioration de l'irrigation pour certaines cultures (canne à sucre)

mesures exclues au titre du traitement special et différencié

Subventions à l'investissement Type de mesure Description

L'agriculture

2001-2002 (page 2)

amélioration des

Réhabilitation

routes et des pistes
en vue de permettre

des voies
existantes et

la commercialisation
des produits

désenclavement
des zones rurales

Stockage

Aide à la construction
de locaux de stockage
des productions vivrières

REPERE GENEVE DE NOTRE

"

Réhabilitation des stockages
de produits de grande

